

	UNO	PRIMO	ECO	OPTI	SUPRA
Cotisations mensuelles					
L'HOSPITALISATION					
Frais de séjour conventionnés	100 % FR*	100 % FR*	100 % FR*	100 % FR*	100 % FR*
Forfait journalier hospitalier	100 % FR	100 % FR	100 % FR	100 % FR	100 % FR
Honoraires chirurgicaux	100 % BR*	150 % BR*	200 % BR*	400 % BR*	500 % BR*
Chambre particulière (y compris maternité) / jour		15 €	30 €	45 €	75 €
Lit d'accompagnant/jours - maxi 15 jours/an		8 €	16 €	24 €	40 €
Frais de transport	100 % BR*	100 % BR*	100 % BR*	100 % BR*	100 % BR*

LES FRAIS MEDICAUX COURANTS**

Auxiliaires médicaux	100 % BR*	100 % BR*	125 % BR*	150 % BR*	185 % BR*
Infirmières, kinésithérapeutes, pédicures-podologues, orthophonistes, orthoptistes					
Analyses médicales	100 % BR	100 % BR	100 % BR*	100 % BR*	100 % BR*
Pharmacie Remboursable par la SS (sauf taux à 15 %).					
Médecins : généralistes, spécialistes, professeurs	100 % BR	100 % BR	150 % BR*	200 % BR*	205 % BR*
Exemple concret : consultation d'un généraliste	23 €	23 €	34 €	46 €	47 €
Exemple concret : consultation d'un spécialiste	28 €	28 €	42 €	56 €	57 €
Exemple concret : consultation d'un cardiologue	49 €	49 €	73 €	98 €	100 €
Actes techniques médicaux	100 % BR	100 % BR	150 % BR*	200 % BR*	205 % BR*
Actes d'imagerie et d'échographie	100 % BR	100 % BR	150 % BR*	200 % BR*	205 % BR*
Radiographies, scanner, IRM	100 % BR	100 % BR	150 % BR*	200 % BR*	205 % BR*
Appareillages et appareils auditifs	100 % BR	100 % BR	150 % BR*	200 % BR*	205 % BR*
Prévention : dépistage des cancers (poumon, colon, prostate, vessie, etc)	100 % BR	100 % BR	150 % BR*	200 % BR*	205 % BR*

Avant d'engager vos frais d'optique ou dentaire, vous devez faire évaluer vos devis afin de réduire votre reste à charge :

contactez systématiquement APICIL Santé Conseil.

L'OPTIQUE ET LE DENTAIRE

Monture (/an /bénéficiaire)	30 €	30 €	75 €	100 €	150 €
Bonus fidélité dès la 3^{ème} année***	20%	20%	20%	20%	20%
Verres adultes / paires (/an /bénéficiaire)					
Unifocaux - simples	30 €	50 €	95 €	120 €	170 €
Progressifs - complexes	35 €	55 €	125 €	160 €	230 €
Verres enfants / paire (/an /bénéficiaire)	30 €	40 €	65 €	80 €	100 €
Lentilles (/an /bénéficiaire)	30 €	30 €	95 €	130 €	190 €
Soins Dentaires	100 % BR*	100 % BR*	100 % BR*	100 % BR*	100 % BR*
Inlays onlays (/an /bénéficiaire)				25 €	50 €

Prothèses dentaires : Étude préalable sur devis obligatoire au-delà de 2 000 € de remboursement par an.

Prothèses dentaires prises en charge par la SS (3)	100 BR*	115 % BR*	255 % BR*	325 % BR*	460 % BR
Plafond prothèses prises en charge (3)		120 €	400 €	550 €	850 €
1 ^{ère} et 2 ^{ème} année - (/an /bénéficiaire)					
Plafond prothèses prise en charge (3)		200 €	800 €	1 100 €	1 700 €
année suivantes - (/an /bénéficiaire)					
Prothèses dentaires non prises en charge par la SS (3)				40 €	120 €

LES PRESTATIONS ELARGIES

Implantologie (2)				50 €	100 €
Parodontologie (2)				40 €	80 €
Scellement des sillons non remboursé par la SS				10 €	20 €
Séances (2) d'un ostéopathe, chiropracteur, étiope, diététicien, podologue, pédicure, psychologue	10 € / séance maxi 4	10 € / séance maxi 4	15 € / séance maxi 4	20 € / séance maxi 4	30 € / séance maxi 4
Vaccins prescrits non remboursée par la SS (maxi/an)		10 €	20 €	30 €	50 €
Chirurgie réfractive de l'œil				50 € / œil	100 € / œil
Cure thermale remboursées par la SS		50 €	100 €	150 €	250 €
Pharmacie prescrite non remboursés par la SS - PAR AN		15 €	30 €	45 €	75 €
Tiers payant, Assistance	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Aide à domicile, APICIL Obiz Pass, Easy Verres					

Alto Evolution prend en charge 100 % de la base de remboursement des prestations suivantes liées à la prévention : le détartrage annuel, le dépistage de l'hépatite B, certains vaccins, sous réserve du respect du parcours de soins.

ALTO prend en charge les bilans de santé (sous conditions d'âge et de zone géographique) et certains actes de dépistage tels que : cancer de la prostate, glaucome, maladie cardio vasculaire, maladie d'Alzheimer...

* Sous déduction des prestations du régime de base obligatoire dont dépend l'assuré, le remboursement total (SS + Complémentaire) ne peut excéder les frais réels engagés. ** Les remboursements sont donnés sous réserve du respect du parcours de soins. *** En cas de non-consommation pendant les 2 années précédentes.